

député de Cape Breton-The Sydneys de poser sa question supplémentaire. Puis on a invoqué le Règlement et nous avions alors dépassé le temps affecté à la période des questions. Je conviens que j'ai une obligation envers le député, et je tenterai de m'en souvenir et de l'honorer demain.

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme vous vous souviendrez de la situation du député d'xford, je me demande si vous voudriez également...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit que j'avais pris note spécialement du député d'xford, mais je me souviens toujours du député de Waterloo.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMPIÉTEMENT DES SÉANCES DES COMITÉS

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre. Selon les *Procès-verbaux*, pendant la séance de la Chambre aujourd'hui, quatorze comités permanents doivent se réunir. Un comité doit partir à 4h aujourd'hui pour Washington afin d'y accomplir une mission importante.

D'après mes calculs, ces 14 comités comptent un total de 260 membres. Autrement dit, 260 d'entre nous sommes censés assister cet après-midi aux séances de divers comités permanents. C'est la Chambre entière étant donné qu'il y a cinq vacances. Naturellement, il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a 29 membres du cabinet, Votre Honneur, les deux orateurs suppléants, le chef de l'opposition et les chefs des deux autres partis politiques, qui ne sont pas normalement tenus d'assister aux séances des comités. Il nous est impossible d'assister à tous les comités cet après-midi, car, étant donné les circonstances mentionnées, notre nombre se trouve réduit à 215 en tout. Pourtant 260 députés sont censés assister à 14 réunions de comité cet après-midi.

Conseillez-moi, monsieur l'Orateur, car d'une part j'ai mes obligations envers la Chambre, et d'autres part, j'ai le devoir de me présenter à au moins trois des 14 comités permanents qui siègent aujourd'hui. Si vous me permettez un autre commentaire avant de reprendre mon siège, je vous dirai que le gouvernement ne peut apparemment pas gérer les affaires du pays ni organiser les travaux de la Chambre.

M. Peters: Je suis d'accord avec le député de Saint-Jean-Est. Certains de mes amis, au sein de mon parti, ont essayé de recruter cet après-midi des députés pour les comités qui étudient exactement le sujet que la Chambre mettra en délibération dans quelques instants. Une difficulté se pose: s'ils sont remplacés, ce sera par des députés qui n'assistent pas régulièrement aux réunions de ces comités, ce qui nuit à leur bon fonctionnement. Les ministériels peuvent peut-être assister assez nombreux

aux comités pour y assurer le quorum, mais à mon avis ce n'est pas ainsi que les comités donneront satisfaction. Il faudrait en tenir compte.

Je songe en particulier au comité où l'on étudie la question de l'assurance-chômage en ce moment. Il se réunit cet après-midi, mais plusieurs députés veulent participer au débat à la Chambre. Les députés de tous les partis qui s'intéressent à la question constatent qu'elle doit être discutée à la Chambre aussi, d'où leur dilemme. A mon avis, les leaders des partis à la Chambre devraient se réunir et résoudre le problème avant que les députés n'en viennent à se dire: Au diable les comités; nous allons suivre les délibérations de la Chambre. Si on en arrive là, le travail des comités se détériorera à tel point que les députés n'auront plus intérêt à y participer.

[Français]

M. Fortin: Je fais le même rappel au Règlement, monsieur le président. J'aimerais appuyer là-dessus mes honorables préopinants.

Aujourd'hui, nous discutons de l'article n° 78 du *Feuilleton*, c'est-à-dire un projet de motion visant à créer un comité spécial mixte—un autre comité qui va s'ajouter à tous ceux qui existent actuellement—afin de savoir s'il y a lieu d'établir une loi permanente sur les mesures d'urgence.

On voit, monsieur le président, que le problème posé aujourd'hui n'est pas nouveau. C'est la suite logique de l'habitude de ce gouvernement d'essayer de faire sortir le plus possible de députés de la Chambre. Ainsi, comme on l'a dit tantôt, plus de 14 comités siégeront, ce qui mobilisera au-delà de 260 députés en dehors de la Chambre. Monsieur le président, j'estime qu'il s'agit d'un abus.

J'aimerais donc faire une proposition au gouvernement, savoir que le fond de cette question et le problème du nombre de membres par comité soient déférés au comité de la procédure et de l'organisation, afin que l'on trouve un système beaucoup plus souple qui respectera les intérêts des députés, autant aux comités qu'à la Chambre, afin que chacun puisse faire son travail convenablement dans ces deux endroits.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Peace River souhaite-t-il intervenir à propos du même rappel au Règlement?

M. Baldwin: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Avant de lui donner la parole, il serait peut-être bon que je fasse quelques remarques au sujet du rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est. Celui-ci a dit qu'il y avait, apparemment et manifestement, une incompatibilité entre les responsabilités assumées par les députés à la Chambre et leur tâche au sein des comités, alors que ceux-ci sont si nombreux et siègent en même temps que la Chambre. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée. Elle l'a déjà été par l'honorable représentant de Timiskaming et aussi par le député de Lotbinière.